

Procès verbal

Le vendredi 20 mars 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Dominique PIGANEAU.

Secrétaire de la séance : Jennifer BENASSI

Présents : Dominique PIGANEAU, Véronique NICOLLET, Emmanuel DUPAS, Claire LAURAIN, Didier ARCIDIACONO, Sandrine BAUDOUIN, Joël FAGOT, Jennifer BENASSI, Frank ABECASSIS, Aurelie GITZINGER, Pierric GENEY

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- 1/ Installation du conseil municipal
- 2/ Élection du Maire
- 3/ Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
- 3/ Lecture de la charte de l'élu local

Délibérations du conseil :

Détermination du nombre de postes d'adjoints (N° D_2026_001)

Monsieur le Maire, nouvellement élu, rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

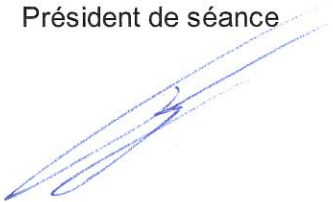
- **DÉTERMINE** à trois (3) le nombre d'adjoints au maire.

Délibération : adoptée

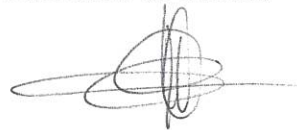
PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS (N° D_2026_002)

Voir PV en annexe

Dominique PIGANEAU
Président de séance



Jennifer BENASSI
Secrétaire de séance



Procès-verbal approuvé à l'unanimité le 02/04/2026.